

NAVIGATION DE PLAISANCE : LE PRÉFET MARITIME DONNE SON FEU VERT !

Immense soulagement, hier soir, pour les plaisanciers provençaux qui, après avoir écouté attentivement le Premier ministre et constaté qu'il avait totalement occulté la question, ont eu l'agréable surprise d'apprendre que le préfet maritime de Méditerranée allait autoriser à nouveau la navigation.

Comme nous l'a précisé, hier, l'amiral Isnard, l'arrêté qu'il s'apprête à prendre dans les prochaines heures sera applicable dès le 11 mai et restera en vigueur au moins jusqu'au 2 juin. Il concernera aussi bien les activités de plaisance que les loisirs nautiques, mais comportera deux restrictions afin d'être en phase avec les mesures terrestres annoncées par Édouard Philippe. Concrètement, les plaisanciers ne pourront pas rejoindre une destination située à plus de 54 milles nautiques (100 km) de leur point de départ, et les bateaux ne pourront pas embarquer d'équipage de plus de 10 personnes simultanément. Un arrêté que devraient d'ailleurs prendre, et dans les mêmes termes, les deux autres préfets maritimes pour les deux autres grandes façades françaises. L'amiral Isnard tient également à souligner que cette réglementation ne s'appliquera que dans sa zone de compétence, c'est-à-dire au-delà de la bande des 300 m

du rivage ; l'accès aux ports de plaisance relevant des élus locaux et des autorités maritimes concernés. Mais il paraît peu probable que ces derniers viennent contrarier l'irrésistible envie de grand large et d'accès à la mer des plaisanciers ; plaisirs

dont ils sont privés depuis bientôt deux mois...

Pour les plaisanciers de la façade méditerranéenne, "déconfinement" pourra rimer, entre autres, avec "vieux gréements".

/ PHOTO PATRICK NOSETTO

